

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du Centre Communal d'Action Sociale Séance du 12 novembre 2024

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Guy BIGON, Michel BOULESTEIX, Carole BERGER JACOB, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD.

Était absent :

M. Jean DECROIX

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 h.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 26 mars 2024 et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Absents le 26-03-2024, ne prennent pas part au vote : Carole BERGER-JACOB, Ghislaine CLEMENT, Marie-Hélène GOIX

2- RSA – AVENANT FINANCIER N° 1 A LA CONVENTION N°95-23-04-002

Le Département propose de signer l'avenant financier n° 1 déterminant la participation financière du Département concernant le solde de 2023.

Au vu du bilan d'activité de l'année 2023 présenté par le CCAS, le nombre de contrats réalisés est de 22 dans le cadre d'un accompagnement social.

Ainsi, la participation financière pour l'année 2023 s'élève à 4 400 € (22 CER x 200 €).

Aussi, compte tenu de l'acompte 2023 de 600 € versé le 6 décembre 2023, le montant du solde sera de 3 800 € versé à la signature du présent avenant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant financier n° 1 à la convention n° 95-23-04-002 déterminant la participation financière du Département concernant le solde de 2023 soit 3 800 € et **PRECISE** que les recettes correspondantes seront versées sur l'article 7473.02.109 du budget de l'exercice en cours.

3- RSA – CONVENTION PORTANT SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA PAR LES CCAS ET LES CIAS DU VAL D'OISE

Depuis 2010 et conformément au protocole local de partenariat entre le Service Social Départemental de la circonscription d'Herblay-sur-Seine et le CCAS, il est convenu que le CCAS accueille, informe et accompagne les demandes de RSA pour les frettois isolés ou en couple sans enfants.

Dans le cadre de la présente convention, la rémunération attribuée pour chaque contrat d'engagement réciproque établi s'élève à 200 €. Deux Contrats d'Engagement Réciproques (CER) maximum par personne, pourront être financés la première année de contractualisation (soit 4 CER maximum pour un couple) et un seul CER par personne les années suivantes.

Un acompte, d'un montant de 50% correspondant au nombre de contrats présentés lors du bilan de l'année 2023, soit un montant de 2 200 €, est versé à la signature de la présente convention.

Considérant la volonté de la municipalité d'assurer la continuité de service en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale dans le cadre d'un accueil de proximité, il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire la convention avec le Conseil départemental et d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'assurer auprès des personnes isolées ou des couples sans enfant(s) résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS, la mission d'instruction des demandes de RSA avec un accompagnement social sans partenariat avec le Pôle Emploi, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise portant sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA par le CCAS et **PRECISE** que les recettes correspondantes seront versées sur l'article 7473.02.109 du budget de l'exercice en cours.

N.B. : les couples avec enfant(s) ou parents isolés avec enfant(s) seront réorientés vers les services du Département ou de la CAF.

4- PARTICIPATION AU « FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT » (FSL)

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil Départemental assure la gestion pleine et entière du dispositif du Fonds de Solidarité Logement – FSL qui permet notamment d'aider les familles en grande difficulté à payer leur facture d'eau, d'énergie, de téléphone, et à accéder au logement. Principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la CAF, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et, spécifiquement sur le volet énergie, par les communes.

Pour rappel, en 2023, 37 aides du FSL ont été accordées à des administrés frettois, représentant une dépense de 13 356,38 €

Le Conseil départemental indique au Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qu'une hausse significative du nombre de dossiers instruits sur les 5 premiers mois (du 1^{er} janvier au 31 mai) de + 37,97 % a été constatée et par la même, du volume de ménages frettois en difficulté bénéficiant du soutien du FSL (+38,86 %). Cette augmentation se traduit par une progression importante des dépenses, notamment sur des impayés de loyers et de factures d'énergie.

Au 30 septembre 2024, 6 personnes seules ont été en demande d'aide de FSL (sachant que les ménages sont suivis par le service social Départemental dont nous n'avons pas les chiffres).

Dès lors, pour garantir la pérennité du dispositif et donner au FSL les moyens d'apporter des réponses adaptées aux ménages concernés, le Conseil départemental sollicite du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale une revalorisation de la participation au fonds.

Pour rappel, la participation en 2020 et 2021 était de 160 €, celle-ci a été augmentée à 200 € en 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine au Fonds de Solidarité pour le Logement sera de 250 € (deux cent cinquante euros) pour l'année 2024.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6562.5234.105 de l'exercice en cours.

5- POINT SUR LES ELECTIONS DE DOMICILE

Monsieur le Président rappelle que la délibération du 16 juin 2020 donne délégation au Président et à la Vice-Présidente du CCAS de délivrer, refuser ou résilier les élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi que d'en signer les documents s'y afférent,

Suite à cette décision du Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoir au Président (ou à la Vice-Présidente) afin d'assurer un traitement rapide des demandes d'élection de domicile pour les personnes ne disposant pas d'une adresse et ayant un lien avec la commune, un point sur les élections de domicile est présenté aux membres pour information.

Après l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration,

PREND ACTE des élections de domicile effectuées pour les personnes suivantes :

- M. [REDACTED]
- M. [REDACTED]
- M. J. [REDACTED]
- M. [REDACTED]

6- AIDE FINANCIERE

[REDACTED] est atteint d'une myopathie de Duchenne qui nécessite une adaptation du logement et un souhait de sa part d'avoir une installation optimale pour jouer aux jeux vidéo. Il est en attente d'une acceptation de prise en charge dans une maison d'accueil spécialisée et il est actuellement à domicile chez ses parents [REDACTED]. [REDACTED] bénéficie de « l'allocation adulte handicapé » de 1 016 € par mois. Sa mère travaille comme aide de vie et son père n'a pas l'autorisation de la Préfecture pour travailler.

Une visite à domicile et un rapport social ont été fait par la croix rouge française. Du matériel spécifique a été préconisé pour un montant de 3 559,77 € ainsi qu'un logiciel adapté avec une commande oculaire pour l'installation de jeux vidéo pour un montant de 19 135,99 €, auprès de la société CO.COMED, dont l'adresse est Les Fontaines Giroux II, 3/7 avenue des Frères Lumière, 94350 VILLIERS SUR MARNE

Une aide financière a été demandée à la MDPH, celle-ci a accordé la somme de 966,15 € pour le matériel spécifique et la somme de 7 202,50 € pour le logiciel.

Une demande d'aide financière est en cours auprès du « fonds de compensation du handicap 95 ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

DECIDE que la participation du Centre Communal d'Action Sociale de La Frette sur Seine pour une aide financière sera à hauteur de 476,27 €, afin d'aider à l'achat de l'équipement.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6562.5234.105 de l'exercice en cours.

7- POINT SUR LES AIDES FINANCIERES

A la demande des membres du CCAS, un point est fait sur les aides attribuées ces dernières années. Un état récapitulatif des différentes aides apportées aux frettois est intégré en pièce jointe.

8- INFORMATIONS DIVERSES

Au vu des températures de cette année, le plan canicule a été déclenché à deux reprises. Les seniors ont été contactés afin de vérifier leur état de santé.

L'année a été chargée en élections mais néanmoins, de nombreuses activités ont été proposées. Par ailleurs, nos seniors Frettois ont été informés régulièrement des animations de la résidence Beausoleil de Cormeilles-en-Parisis (participation gratuite à des goûters, des ateliers chocolat ...).

Le 15 mars 2024, en partenariat avec le bailleur 1001 Vies Habitat et « Marianne Solidarités », le CCAS a pu réaliser dans la salle de convivialité de la résidence Pissarro, une animation sur la gestion de l'eau au quotidien. En effet, le CCAS a conclu un partenariat avec Véolia sous le nom « d'Eau Solidaire ». Ce partenariat permet de prendre en charge des factures impayées de

Frettois en grande difficulté. Cette année, une animation collective pour apprendre à « mieux gérer sa consommation » a été proposée. Sarah, l'animatrice, à l'aide d'une grande bâche ludique a donné des conseils et répondu aux différentes questions des personnes présentes.

Le CCAS en collaboration avec le fleuriste « Duo Pastel » a organisé le 21 mars 2024, un atelier floral pour fêter l'arrivée du Printemps. Cette animation a eu lieu dans la salle de convivialité de la résidence Pissarro. Une cotisation de 10 € a été demandée et chaque participant a pu repartir avec sa création. Un petit goûter a clos cet après-midi convivial. Vingt séniors et résidents sont venus partager cet atelier. Le CCAS a réglé la somme de 500 € pour cet atelier et perçu une recette de 200 €.

Le 3 avril 2024, le CCAS en collaboration avec le Service Enfance – Jeunesse de la ville, a organisé un après-midi « Jeux Intergénérationnels » avec les enfants de l'accueil de loisirs « AMSTRAMGRAM ». Une trentaine d'enfants accompagnés des animateurs et une dizaine de séniors ont ainsi pu partager un agréable moment avec différents jeux de sociétés (dames, échecs, cartes...). Un goûter a clôturé cet après-midi festif.

En février 2023, le CCAS avait proposé 2 journées de dépistages gratuits assurés par des audioprothésistes de Sartrouville. Devant le succès rencontré, l'atelier santé – dépistage gratuit a été renouvelé. Le jeudi 4 avril 2024, une dizaine de séniors a bénéficié d'une prestation de qualité conduite par [REDACTED] audioprothésiste de la maison de santé de Corneilles-en-Parisis.

Le voyage à Malte, du 19 au 26 septembre 2024, a eu un réel succès auprès des participants. Le temps était favorable et les visites très intéressantes. Comme délibéré le 26 mars 2024, le coût pour chaque personne était de 1 450 €, soit 2 900 € par couple. Le CCAS a pris en charge le transport aller-retour, La Frette Sur Seine – Aéroport Orly pour un montant de 1 150 € / TTC.

Cette année, le CCAS a organisé « la semaine bleue », semaine organisée au niveau national à l'attention des séniors. Le programme a été le suivant :

Lundi 30-09 : M. Pierre CLEMENT a animé une Marche bleue à travers la ville pour découvrir ou redécouvrir les sentes. Tous se sont ensuite retrouvés à la salle Paulette Arragon pour une collation bien méritée.

Mardi 1-10 : Divers professionnels de santé ont animé un après-midi santé, sous forme de petites conférences et ont pu répondre aux diverses questions.

Nous remercions [REDACTED] opticien ; [REDACTED] bénévoles de l'association des diabétiques d'Ile de France ; [REDACTED] audioprothésiste ; [REDACTED] diététicienne de l'hôpital d'Argenteuil ; Mme [REDACTED] diététicienne, chargée de développement pour « Saveurs et vie » ; Mme [REDACTED] conseillère commerciale de la résidence Beausoleil de Corneilles en Parisis et M. [REDACTED], docteur en chirurgie dentaire.

Mercredi 2-10 : Les enfants de « l'espace junior » accompagnés des animateurs de la commune, ont accueilli avec plaisir des séniors pour partager un après-midi de jeux intergénérationnels et un goûter fort sympathique.

Jeudi 3-10 : Le tournoi annuel de pétanque s'est déroulé sous un timide soleil. Cela n'a pas fait peur à nos 34 participants. L'équipe gagnante a reçu sa coupe des mains de Monsieur Le Maire.

Vendredi 4-10 : En collaboration avec « Marianne solidarités », un repas partagé a été organisé dans la salle de convivialité de la résidence Pissarro. Chaque participant a apporté et dégusté, de bons plats salés ou sucrés. L'après-midi s'est déroulée dans la bonne humeur avec l'intervention de l'association « Pousse Café » et ses chanteuses, ainsi qu'un quizz sur les chansons interprétées. Toutes les personnes présentes ont pu montrer leur talent de chanteurs.

Dimanche 6-10 : Au petit théâtre, les participants ont pu visionner le film « Maison de retraite » avec Kev ADAMS. Le film a été suivi d'un débat sur le bien vieillir, avec la collaboration de Mme [REDACTED] neuropsychologue, membre de l'association France Alzheimer 95 et Mme [REDACTED] psychologue clinicienne, spécialisée en neuropsychologie.

Un pot de clôture de cette belle semaine a été offert à tous les participants.
Le CCAS a dépensé 500 € en divers gâteaux et boissons à l'occasion de cette semaine.

Tous les ans, une boîte aux lettres pour le Père Noël est disposée devant le magasin « U-Express », afin que les jeunes frettois y déposent leur courrier pour le Père Noël. Tous les ans, l'association « Art et fête » les récupère, prépare des réponses et les distribue dans les boîtes aux lettres des enfants. Cette année, en collaboration avec Nathalie JOLLY, l'association « Art et fête » et « Marianne solidarité », le CCAS organise 4 ateliers dans la salle de convivialité de la résidence Pissarro. Deux ateliers « créatifs » ont été organisés les 5 et 8 novembre 2024, afin de préparer de petites décorations qui seront insérées dans les courriers réponses et deux ateliers « écriture » suivront les 13 et 17 décembre 2024 pour répondre aux courriers des enfants.

La collecte alimentaire aura lieu comme les années précédentes devant le magasin U-Express, le vendredi 22 novembre à partir de 16 heures et le samedi 23 novembre toute la journée.

Le Banquet des séniors aura lieu le dimanche 24 novembre 2024. Un courrier a été envoyé à tous les séniors de 65 ans et une distribution de colis à ceux qui ne pourront pas se déplacer se déroulera en début d'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Le Maire,
Président du C.C.A.S.



Philippe AUDEBERT